

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

## D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

### SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2012

❧❧❧

#### Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,  
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINE, Mme Anne BARBET,  
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,  
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,  
Mme Marie-José ROMEO, Mme Dominique QUEHEILLE,  
Mme Jeanine DUTECH, Mme Georgette SALHI,  
M. Jean-Michel BRUGIDOU, Mme Eliane YTHIER,  
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, M. Jean-Marie GINIEIS,  
M. Philippe GARROTE, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Fabien REICHERT,  
M. André LABARTHE, Mme Jeanne LARAN, M. Michel ADAM,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gilbert EHRET, Mme Jany N'HAUX.

#### Délégations de vote :

Mme Eliane BELLEGARDE donne pouvoir à Mme Véronique PEBEYRE,  
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE,  
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Fabien REICHERT,  
M. Gilles BITAILLOU donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,  
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Michel ADAM.

❧❧❧

### 1 - REALISATION BACHE DE STOCKAGE SEMI-ENTERREE, QUARTIER BAGER

Monsieur DOMECCQ expose :

a) Emprises foncières

Par délibération en date du 31 mai 2012, notre assemblée a approuvé la réalisation d'une bâche de stockage d'eau potable au Bager.

L'échange de la parcelle en contrepartie de la mise à disposition d'eau potable imaginé au départ « ad vitam aeternam » avec le consort LAUBERGE n'est pas possible juridiquement.

Il convient donc de s'orienter vers une autre solution qui a fait l'objet d'un accord de Monsieur LAUBERGE dernièrement.

L'emprise nécessaire à la réalisation de l'ouvrage (un cercle de diamètre de 25 m) sera soumise à bail à construction à l'envers d'une durée de 99 ans.

.../...

Le bail à construction à l'envers, a les mêmes caractéristiques qu'un bail emphytéotique à la différence que la propriété de l'ouvrage et son emprise sont transférés au constructeur à l'issue des 99 ans, c'est-à-dire à la Commune d'Oloron Sainte-Marie.

Par ailleurs, pour assurer la construction et la maintenance de l'ouvrage une servitude de passage à titre onéreux est consentie sur la parcelle D 400.

A ce titre, la Commune d'Oloron Sainte-Marie versera une indemnité de 300 €/an indexée annuellement sur l'indice IRL 3<sup>ème</sup> trimestre 2012.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail à construction à l'envers et la servitude de passage tels qu'exposés.

b) Signature marchés publics

Dans le cadre du programme des travaux destinés à améliorer la qualité de l'eau en distribution, il a été décidé de procéder à la réalisation d'un réservoir semi-enterré au Bager. La consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux s'est opérée selon l'article 28 du Code des Marchés Public (marché à procédure adaptée).

L'avis d'appel public à la concurrence du 01/08/2012 est paru sur les journaux d'annonces légales (Sud-Ouest, La République, Eclair des Pyrénées) le 06/08/2012.

La date limite de réception des offres était arrêtée au 28/08/2012 avant 17 H 00.

La Commission d'Appel d'Offres a pris connaissance des offres le 29 août 2012.

Après présentation de l'analyse des offres par le bureau d'étude SCE la Commission d'Appel d'Offres lors de la séance n° 2 du 21/09/2012 propose l'attribution suivante :

LOT 1 Fourniture et pose d'un réservoir SEE BORDATTO 369 912,00 € HT.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2012 de la régie d'eau potable.

Oui cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise SEE BORDATTO.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 02 octobre 2012.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

**AFFICHE LE 07/ 10/ 2012**

**Bernard UTHURRY**